



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 2 août 2019, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents : environnement

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Odette Hébert
Jean-François David

La directrice générale adjointe, Madame Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2019.

1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2019.

1.5 Collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon.

1.6 Invitation au Forum de la Table de concertation aînée Papineau « Recréons nos communautés ».

1.7 Invitation à la 2^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation du club de golf de Montpellier.

1.8 Congrès de la FQM à Québec.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet et des salaires pour la période du 23 juin au 20 juillet 2019.

4.2 Facture 19-054 de Pierre J. Tabet.

4.3 Acceptation de l'offre de Transports Québec pour la compensation hiver 2018-2019.

4.4 Achat et installation de caméras de surveillance.

4.5 Remboursement du déplacement de monsieur Ferland lors de l'activité du 29 juin dernier.

4.6 Achat de bouées.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel.

6.2 Cotisation de l'ACSIQ.



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1** Offre de service pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Presqu'île.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1** Dérogation mineure – 547 chemin de la Presqu'île.
8.2 Avis de motion de l'adoption du règlement relatif au permis et certificats.
8.3 Remplacement d'un membre au CCU.
8.4 Nomination temporaire de personnes autorisées à appliquer certains règlements municipaux.
8.5 Offre de services pour l'animation de la rencontre du 3 août concernant la révision quinquennale.
8.6 Tricentris – Application de la clause 1.4.3 de l'entente.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1** Retour sur les activités des 26 et 27 juillet 2019.
10.2 Entente relative au Gymkhana.
10.3 Activité de la course de boîte à savons le 31 août 2019.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 Ouverture de la séance

204-08-2019
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour

205-08-2019
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour avec un ajout au point 12.1 :

- Petite barge à monsieur André-Jacques Filion.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité.

Comme prévu à l'article 202.1 du Code municipal, la directrice générale/ secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe a apporté des corrections au procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019. La correction porte sur la résolution 189-07-2019 – Achat de bacs pour la collecte à deux et trois voies.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est un remboursement de 70 % du coût d'achat avant taxes et frais de livraison de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'aide financière par équipement.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise une dépense de 12 256 \$, plus les taxes applicables et le transport, pour l'achat de 2 bacs à 3 voies et de 4 bacs à 2 voies.

1.3 Adoption du procès-verbal

206-08-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 5 juillet 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Adoption de procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2019

207-08-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 27 juillet 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon

Le maire informe les citoyens qu'il y aura une collecte de sang des maires de la région de Lac-Simon, le vendredi 23 août prochain, au centre communautaire 77, rue Hôtel-de-Ville à Chénéville.

1.6 Invitation au Forum de la Table de concertation aînée Papineau « Recréons nos communautés »

208-08-2019

Invitation au Forum de la Table de concertation aînée Papineau « Recréons nos communautés »

CONSIDÉRANT l'invitation au Forum de la Table de concertation aînée Papineau le 1^{er} octobre prochain au Complexe Whissell à St-André-Avellin;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Forum sont de conscientiser la collectivité à la réalité des personnes âgées et d'élaborer un plan d'action concret pour l'avenir;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le conseil autorise madame Chantal Crête et monsieur Jean-François David à participer au Forum le 1^{er} octobre prochain.

QUE les frais de déplacement soient remboursés au compte budgétaire 02-11001 310 et 02-11006 310.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Invitation à la 2^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation du club de golf de Montpellier

209-08-2019

Invitation à la 2^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de la Petite-Nation du club de golf de Montpellier au profit de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation et la Commission des sports, loisirs et parcs de St-André-Avellin

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent, le 13 août prochain, à Montpellier, un tournoi de golf au profit de la Coopérative Santé du Nord de la Petite-Nation et la Commission des sports, loisirs et parc de St-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le maire et deux employés de la municipalité participeront au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb;

QUE le coût d'une commandite de 125 \$ comprenant une affiche publicitaire sur le terrain, aux tables des remerciements sur le feuillet d'information et des remerciements dans le journal des 2 Vallées;

ET QUE le Conseil autorise une dépense de 200 \$ pour un forfait golf/souper pour deux employés et que les frais soient appliqués au poste budgétaire 02-19000 970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8 Congrès de la FQM à Québec

210-08-2019

Congrès de la FQM à Québec du 26 au 28 septembre 2019

CONSIDÉRANT la résolution 176-07-2019 - Congrès de la FQM à Québec du 26 au 28 septembre 2019 permettant au maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la conseillère, madame Chantal Crête d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Don Saliba et Jean-François David désirent également y participer;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE les conseillers messieurs Don Saliba et Jean-François David sont autorisés à participer au congrès de la FQM, du 26 au 28 septembre 2019, au Centre du congrès à Québec;

QUE les frais d'inscription de 799 \$ par personne, plus les taxes, ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

ET QUE ces montants soient puisés à même les disponibilités des comptes budgétaires appropriés.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de juillet ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de juillet a été déposée et le maire invite la directrice générale adjointe à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

211-08-2019

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet et des salaires pour la période du 23 juin au 20 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Liste des chèques pour le mois de juillet, totalisant la somme de 109 989,06 \$ et portant les numéros 16008 à 16091;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 242 701,47 \$;
- Liste des salaires des employés pour la période du 23 juin au 20 juillet 2019, pour un montant total de 120 795,09 \$;
- Liste des salaires des élus du mois de juillet 2019 pour un montant total de 13 549,25 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe

4.2 Facture 19-054 de Pierre J. Tabet

212-08-2019

Paiement de la facture numéro 19-054 de Pierre J. Tabet

CONSIDÉRANT la résolution numéro 301-12-2018 - Mandat pour des services professionnels en architecture - Pierre J. Tabet;

CONSIDÉRANT la facture numéro 19-054 reçue de Pierre J. Tabet pour les services professionnels en architecture et étude préparatoire, concept et préliminaires du nouvel hôtel de ville situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE ce conseil autorise le paiement de 60 000 \$ plus les taxes applicables de la facture numéro 19-054 de Pierre J. Tabet.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.3 Acceptation de l'offre de Transports Québec pour la compensation hiver 2018-2019

213-08-2019

Acceptation de l'offre de Transports Québec pour la compensation hiver 2018-2019

CONSIDÉRANT la compensation calculée de 562,14 \$ de Transports Québec au contrat numéro 8906-17-4908;

CONSIDÉRANT QU'un membre dûment autorisé par le conseil soit autorisé à accepter l'offre de Transports Québec;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE ce conseil nomme madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe à signer la proposition selon la répartition des montants inscrits au tableau récapitulatif concernant les opérations et les consommations de fondants pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Achat et installation de caméras de surveillance

214-08-2019

Achat et installation de caméras de surveillance

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire acquérir des caméras de surveillance sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient plusieurs activités et offres des services sur notre territoire, il y a lieu de favoriser l'installation de caméras dissuadant les dommages à nos biens ou à ceux des usagers des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de caméras soit favorisée à la plage municipale, à l'écocentre, au mini-golf, aux entrées du chemin du Parc et au garage CDMR.

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de caméras, des autocollants et/ou de panneaux signalants la présence de caméras de surveillance;

QUE cette dépense s'applique au poste d'investissement 02-13000 529.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5 Remboursement du déplacement de monsieur Ferland lors de l'activité du 29 juin dernier

215-08-2019

Remboursement du déplacement de monsieur Ferland lors de l'activité du 29 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ferland est venu donner une formation sur la mycologie le 29 juin dernier;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE le conseil autorise à déboursier 125 \$ pour les frais de déplacement à monsieur Renald Ferland;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.6 Achat de bouées

216-08-2019
Achat de bouées

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir de nouvelles bouées sur les lacs Simon et Barrière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel désire acquérir des bouées avec le pictogramme « Danger »;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE le conseil autorise de déboursier 6 706,05 \$ plus les taxes pour 13 bouées, et que le montant sera réparti entre les municipalités de Duhamel et Lac-Simon dont 5 bouées avec le pictogramme de limite de vitesse à la municipalité de Lac-Simon et 8 bouées avec le pictogramme danger à la municipalité de Duhamel qui seront posées sur les lacs Simon et Barrière;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000 640.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de juillet.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel

217-08-2019
Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Marc-André Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher monsieur Marc-André Landry à titre de pompier à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujetti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Cotisation de l'ACSIQ

218-08-2019
Cotisation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT l'importance que notre directeur du service des incendies soit membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec de 265 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Offre de service pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Presqu'île

219-08-2019

Offre de service pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Presqu'île

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Presqu'île par la firme N.Sigouin Infra-conseils inc.;

CONSIDÉRANT QU'un relevé d'arpentage sera effectué;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la firme N. Sigouin Infra-Conseils inc. a effectué les travaux d'un montant de 6 025 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000 521.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dérogation mineure - 547 chemin de la Presqu'île

Monsieur Jean-François David donne des explications concernant cette demande de dérogation mineure.

Suivant cette présentation, Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

220-08-2019

Dérogation mineure - 547 chemin de la Presqu'île

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble sis au 547, chemin de la Presqu'île a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal Petite-Nation, édition du 19 juillet 2019, et qu'un avis public a également été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme informent le Conseil qu'ils ne recommandent pas que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil refuse à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire de l'immeuble sis au 547, chemin de la Presqu'île, sur le lot 8 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 09-H;

QUE cette implantation contrevienne à l'article 87 du Règlement de zonage U-12 qui prévoit que la marge de recul avant minimale, fixée par la grille des spécifications pour un bâtiment principal dans la zone 09-H est de 10 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.2 Avis de motion de l'adoption du règlement relatif au permis et certificats

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gilles Ladouceur à l'effet qu'un règlement relatif aux permis et certificats sera adopté à une séance ultérieure. Le projet de règlement est déposé dans un même temps et il fait l'ajout à l'article 2 d'une construction sur une île et la reconstruction d'un bâtiment principal.

À l'article 23 au numéro 6, premier paragraphe :

Changer le mot principal pour unifamilial.

Enlever « un technicien en architecture » et « du bâtiment »

Deuxième paragraphe :

Enlever au complet et le remplacé par la loi 132 à 16.1 b) intégrale.

16.1 L'article 16 ne s'applique pas aux plans et devis de travaux d'architecture :

1 – pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification de l'un des édifices suivants :

- a) Une habitation unifamiliale isolée;
- b) Une habitation unifamiliale jumelée ou en rangée, une habitation multifamiliale d'au plus quatre unités, un établissement commercial, un établissement d'affaires, un établissement industriel ou une combinaison de ces habitations ou établissements lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas deux étages et 300 m² de superficie brute totale des planchers et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol.

8.3 Remplacement d'un membre au CCU

221-08-2019

Remplacement d'un membre au CCU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Ladouceur, conseiller, a quitté son poste en tant que membre du CCU;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Don Saliba, conseiller, a manifesté son intérêt pour l'urbanisme et son désir de siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE monsieur Don Saliba soit et est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4 Nomination temporaire de personnes autorisées à appliquer certains règlements municipaux

222-08-2019

Nomination temporaire de personnes autorisées à appliquer certains règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE le règlement U-11 relatif à l'émission des permis et certificats prévoit, à l'article 10, que le Conseil nomme, par résolution, le fonctionnaire désigné ayant les pouvoirs et devoirs mentionnés aux articles 12 et suivants;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit que le fonctionnaire désigné peut se faire aider dans sa tâche par un ou des adjoints;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a engagé quatre patrouilleurs pour faire de la surveillance de patrouille nautique et terrestre et de faire appliquer les règlements municipaux;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par Madame Odette Hébert



No de résolution
ou annotation

Et résolu

QUE les 4 patrouilleurs soient et sont nommés, jusqu'au 30 septembre 2019, adjoints au fonctionnaire désigné;

QUE par cette nomination, ils auront les pouvoirs prévus à l'article 12 (6) du règlement U-11, et plus précisément ceux de visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble et propriété mobilière sur le pourtour des lacs Barrière et Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.5 Offre de services pour l'animation de la rencontre du 3 août concernant la révision quinquennale

223-08-2019

Offre de services pour l'animation de la rencontre du 3 août concernant la révision quinquennale

CONSIDÉRANT QU'il y aura une assemblée publique de consultation le 3 août concernant l'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des ateliers de discussion pour donner lieu à des échanges entre les participants;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels pour planifier et animer la consultation publique sont recommandés;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil accorde les services professionnels d'un animateur principal et de quatre animateurs pour les ateliers à la firme Convercité, le 3 août prochain, d'une somme de 5 518,80 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000 411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6 Tricentris – Application de la clause 1.4.3 de l'entente

224-08-2019

Tricentris – Application de la clause 1.4.3 de l'entente

CONSIDÉRANT les enjeux importants que Tricentris doit faire face, surtout à cause de la hausse des primes d'assurances et la pénurie de mains d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris a appliqué la clause 1.4.3 de notre entente de manière à leur permettre d'assurer la continuité du service de tri des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Lac-Simon, ceci représente un montant de 5 833,92 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des séances d'informations à ce sujet durant la semaine du 5 août 2019;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise de déboursier les frais de déplacement à la conseillère, madame Odette Hébert pour participer aux séances d'informations de Tricentris.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES



No de résolution
ou annotation

10.1 Retour sur les activités des 26 et 27 juillet 2019

Madame Anik Bois donne des précisions sur le déroulement des journées des 26 et 27 juillet.

10.2 Entente relative au Gymkhana

225-08-2019

Signature d'entente avec l'Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais - Gymkhana

CONSIDÉRANT la tenue du Gymkhana prévue du 16 au 18 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est encadré par une entente;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, et la directrice générale adjointe, Madame Lisane Fuoco à signer l'entente avec l'AÉVRO visant à encadrer les obligations de chacun concernant cet évènement;

QUE ce conseil autorise un déboursé de 4 300 \$, comme prévu à l'entente pour soutenir l'évènement;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3 Activité de la course de boîte à savons le 31 août 2019

226-08-2019

Dépenses reliées à l'activité de la course de boîte à savons le 31 août 2019

CONSIDÉRANT la 2^e édition de la tenue de l'activité de la course de boîte à savons le 31 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité engendre des dépenses;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce conseil autorise un déboursé maximal de 4 000 \$, pour les dépenses reliées à l'activité de la course de boîte à savons le 31 août 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Petite barge à monsieur André-Jacques Fillion

227-08-2019

Petite barge à monsieur André-Jacques Fillion

CONSIDÉRANT QUE monsieur André-Jacques Fillion désire vendre sa petite barge;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'acquérir;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil mandate le maire, monsieur Jean-Paul Descoeur et le conseiller, monsieur Jean-François David et la directrice générale et/ou son adjointe à entreprendre des pourparlers pour en faire l'achat.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

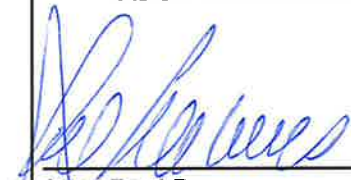
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

228-08-2019
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe